

# Où en est la lutte contre le «bétonnage»?

Février 2020

« Stopper le bétonnage qui défigure la ville » : c'était l'engagement de Bruno Beschizza en 2014 (p7 du programme distribué à tous les Aulnaysiens). Sans oublier ce qui se prépare à Balagny ou Savigny, chacun peut juger si la promesse\* a été tenue dans le centre ville.

Aulnay Environnement n'a jamais pensé que dans un pays dont la population augmente, une ville pouvait se satisfaire de perdre des habitants, comme ce fut le cas à la fin des années 90. Il fallait bien construire, mais pas n'importe comment. Il fallait veiller à maintenir ce qui faisait le charme de notre centre ville, avec nombre de pavillons anciens, de jardins et d'arbres. Il fallait pour cela une politique attentive à la préservation de l'essentiel de ce patrimoine, par des préemptions, en cadrant le plus possible les ambitions des promoteurs. Or toute liberté leur a été laissée par le nouveau PLU.

Il fallait prendre en compte les problèmes de déplacement liés à l'étroitesse de nos rues et penser un plan de circulation en partant de la facilitation des « circulations douces », saisir toutes les occasions d'élargir l'espace public et anticiper sur l'augmentation des besoins en équipements scolaires et de santé entraînés par les nouveaux programmes immobiliers. Si la politique municipale ne change pas, on doit s'attendre à l'intensification des constructions et à la dégradation des conditions de vie dans les années à venir (cf. carte page suivante).

## La préservation de la zone pavillonnaire, un leurre !

Peu d'Aulnaysiens connaissent bien le contour de la zone pavillonnaire. Or présence de pavillons ne signifie pas obligatoirement qu'on soit en zone pavillonnaire. En fait tout le centre de la ville appartient aux zones (UD, UA) autres que pavillonnaires (UG), dans lesquelles on peut construire des immeubles de grande hauteur, ce qui fait que tous les pavillons proches de la gare sont à la merci de l'appétit des promoteurs. Or ce sont les plus anciens et les plus beaux, ceux qui ont des jardins, ceux qui créent un paysage dont profitent tous les piétons lorsqu'ils se rendent à la gare. Et les pavillons à la périphérie de ces zones sont exposés au risque d'avoir un immeuble surplombant leur jardin. Promettre de préserver la zone pavillonnaire n'est pas bien difficile, quand il s'agit des quartiers éloignés du centre et qui ne présentent guère d'intérêt pour les promoteurs. Mais rien n'empêche le conseil municipal de voter une modification des zones comme cela s'est déjà produit. De même que le règlement définissant la hauteur maximale des constructions, ce zonage, tel qu'on le voit sur cet extrait du PLU, n'a jamais été discuté. Seules les grandes orientations ont été communiquées aux citoyens qui ont participé à la « concertation » sur le PLU.

\*Deux autres promesses méritent d'être rappelées :

« stabiliser le nombre d'habitants »,  
« consulter les riverains avant tout projet de modification de leur quartier ».

